

*l'Abbé de Marrazio succède à l'Évêché d'Evreux.*

Le 5. Avril des Députés de chaque Chambre du Parlement, ayant à leur tête Mr. de Molé, premier Président, se rendirent à *Versailles*, & y firent au Roi des représentations au sujet de la division des Membres du Parlement de *Besançon*, dont ils demandent le rappel. Le Roi leur fit une courte réponse en ordonnant que la grande Députation de son Parlement eût à se rendre le 8. à *Versailles*, pour recevoir sa réponse. Y étant arrivée, Mr. de Lamoignon, Chancelier de France, leur fit connoître, en présence du Roi & par ses ordres, les intentions de Sa Majesté par le Discours remarquable que voici.

*Le Roi n'avoit pas lieu de s'attendre à des Remontrances de son Parlement de Paris sur une affaire qui lui est étrangère & qui ne regarde que le Parlement de Besançon.*

*Sa Majesté auroit du moins souhaité que l'esprit dans lequel elles paroissent formées, ne l'eut pas obligée à rappeler les principes qu'on ne doit jamais perdre de vûë.*

*Les Officiers de son Parlement de Paris doivent sentir qu'ils excèdent les bornes de leurs fonctions, lorsqu'ils entreprennent de les étendre à l'ordre universel du Gouvernement dans les différentes parties du Royaume. C'est dans la personne seule du Roi qu'existe l'universalité, la plénitude & l'indivisibilité de l'autorité; mais son service est nécessairement divisé entre ses Officiers, suivant la nature de leurs différentes fonctions, & relativement aux départemens & aux bornes que l'autorité Royale leur a marqués, & qu'ils ne peuvent transgresser sans*